



**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
UNITÉ TECHNIQUE D'EXÉCUTION**

**TERMES DE RÉFÉRENCE
ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉVALUATION SO-
CIALE DU PROJET PAST**

**PROGRAMME « PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET APPUI AU SEC-
TEUR TOURISTIQUE » (PAST)
BANQUE MONDIALE. ACCORD DE DON N° H944-HT**

Mai 2018

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉVALUATION SOCIALE DU PROJET PAST

I. CONTEXTE

Le Gouvernement haïtien et la Banque Mondiale (BM) ont signé un accord de financement non remboursable pour l'exécution d'un projet intitulé Projet de préservation du patrimoine et appui au secteur touristique (PAST) dont l'objectif principal est de contribuer à stimuler la croissance et le développement économique du département du Nord.

Dans ce cadre, le PAST se propose d'investir dans le Nord à travers la valorisation du patrimoine culturel important.

L'objectif ultime du projet consiste à promouvoir les investissements dans le Nord, consolider le patrimoine culturel exceptionnel et faciliter le développement du tourisme durable dans le nord d'Haïti afin de soutenir la création d'emplois durables du secteur privé en ayant recours à la décentralisation économique.

Les activités des composantes du projet s'inscrivent dans une dynamique de développement durable. A cet effet, il tient compte d'un plus grand nombre de risques et d'impacts potentiels et vise particulièrement l'inclusion sociale, la participation du public et la responsabilisation, en renforçant notamment les mécanismes de règlement des plaintes.

En 2015, une évaluation sociale a été menée dans le cadre du projet. Cette étude n'a pas pu donner les outils nécessaires à l'UTE en vue d'assurer le suivi social des activités des composantes du projet.

C'est dans cette optique que l'UTE a décidé de recruter un Consultant international pour la préparation d'une étude complémentaire de l'évaluation sociale dudit projet. Les présents termes de référence précisent la mission qui lui sera confiée, son mandat spécifique, ainsi que le profil professionnel recherché.

L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances a été désignée Agence d'Exécution du projet PAST.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Les objectifs spécifiques du projet PAST consistent à : (i) améliorer l'attractivité et la gestion des sites du patrimoine ; et (ii) soutenir le développement du tourisme dans le Nord d'Haïti par l'amélioration de l'accès aux services dans les zones environnantes.

Pour atteindre ces objectifs, le projet comporte 5 composantes opérationnelles :

Composante 1 : Développer des sites touristiques et des circuits à travers une sélection d'investissements dans le Parc National Historique Citadelle Sans Soucis Ramiers (PNH-CSSR) et le centre historique du Cap-Haïtien.

Cette composante fournira un appui au gouvernement pour restaurer, conserver et gérer des sites culturels et naturels existants pouvant induire et entretenir une demande touristique potentielle. Outre la conservation et la gestion, le projet appuiera la restauration de bâtiments historiques et autres monuments, qui permettra d'améliorer l'attractivité de la destination et d'accroître la capacité d'accueil touristique de la région, de façon à ne pas focaliser toute la pression de la demande sur les éléments fragiles comme la Citadelle. Cette démarche est basée sur une véritable approche de développement durable du tourisme de la Région Nord.

Parc national historique Citadelle Sans Soucis Ramiers (PNH- CSSR)

Le projet appuiera des travaux d'urgence pour faire face aux risques imminents pouvant porter atteinte à l'intégrité de la Citadelle Henry et du Palais de Sans Souci, tels que définis par l'UNESCO en Avril 2012. Parallèlement, les efforts actuels du gouvernement pour mettre en place une autorité financière durable du parc et d'élaborer un plan de gestion seront pris en charge. L'Autorité parc devra être établie conformément à la loi haïtienne. Les principales dispositions de l'instrument juridique ont déjà été rédigées. Un plan de gestion du parc sera élaboré et validé en concertation avec un large éventail de parties prenantes. Le projet permettra de financer les coûts de la structure de gestion sur une base décroissante dans le temps.

Une fois que l'Autorité du parc sera établie, des investissements supplémentaires seront faits pour des travaux de conservation, restauration des jardins, d'embellissement général, de mise en scène, de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux d'assainissement, de plomberie et d'électricité, de protection contre la foudre et d'amélioration de l'accueil du visiteur. L'objectif étant d'avoir à terme, un parc pouvant supporter plus de visiteurs et d'horizons divers car fournissant un plus large éventail d'attractions et la possibilité de séjours plus longs. Une fois ces acquis consolidés, le projet permettra d'identifier un réseau de destinations touristiques viables qui pourrait être appuyé ultérieurement par le projet.

Cap Haïtien

L'objectif de ce projet au Cap Haïtien est d'aider à préserver et améliorer le caractère pittoresque du centre-ville historique. Pour cela, il utilisera une combinaison d'instruments d'assistance technique et de financement afin de promouvoir une approche basée sur un principe de réseau de certaines places et des principaux sites touristiques. Les activités porteront sur des sites et aires homogènes, des bâtiments emblématiques et remarquables du centre historique classé, notamment: (i) des bâtiments historiques comme la Maison Anténor Firmin à proximité de la place centrale, (ii) de l'ancienne

prison, qui pourrait accueillir un certain nombre d'activités culturelles, de mémoire et les activités connexes d'accueil touristique, (iii) certains îlots ou front bâtis remarquables. Un inventaire et un diagnostic du potentiel du tissu bâti patrimonial sera réalisé dans cette optique. Des travaux de conservation et de réhabilitation porteront également sur les rues desservant ces éléments patrimoniaux mis en exergue et d'une façon générale viseront la rénovation à certains égards, du centre-ville. Le projet permettra de concevoir et mettre en place des dispositifs et mesures incitatives au développement des affaires et d'investissements privés en relation avec les opérations de restauration du bâti patrimonial privé en vue de sa réutilisation à des fins touristiques. Le projet appuiera également la mise à jour de la réglementation en matière d'urbanisme et de normes de construction et de restauration dans le centre historique.

Composante 2 : investissements et initiatives locales d'appui au développement du tourisme inclusif

Pour assurer une croissance inclusive, le projet appuiera également les investissements dans les communes voisines du PNH-CSSR et en particulier à Milot et Dondon (noyau de la micro-région) pour développer leurs infrastructures et les facilités nécessaires au développement du tourisme et promouvoir la chaîne de valeur touristique (par exemple, marché artisanal, les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité, les secteurs économiques locaux tels que l'artisanat, les produits alimentaires, l'hôtellerie et autres services actifs dans la micro-région). Ces deux villes sont des passerelles vers le parc, des lieux de passage et de transition vers ces sites et monuments restaurés et valorisés par le projet. Le projet comprendra également des investissements locaux dans les quartiers périphériques du centre-ville du Cap-Haïtien. L'identification et la mise en œuvre de ces investissements seront réalisées suivant une approche de programmation participative à l'instar de celle développée dans le cadre de deux projets de développement local de Milot et Dondon et des mécanismes de projets CDD urbains.

Composante 3 : Appui au développement des activités et services touristiques

L'objectif de cette composante est de fournir un soutien pour renforcer l'attractivité et la gestion du Nord en tant que destination touristique. Il appuiera:

(i) une assistance technique à la Société de gestion de destination nouvellement créée pour servir la chaîne de valeur du tourisme et soutenir les initiatives culturelles et touristiques locales, l'amélioration de l'attractivité et de la gestion des destinations touristiques, les activités de sensibilisation et de promotion.

(ii) des subventions de contrepartie pour appuyer des événements culturels et touristiques locales d'organisation locale, comme les fêtes Champêtres, les fêtes de la mer, des spectacles et représentations culturelles.

(iii) le renforcement des capacités et la formation des ressources humaines dans le domaine touristique.

(iv) des enquêtes et études sur le secteur touristique.

Composante 4 : Provision pour Risques et Imprévus

Cette composante appuiera les organismes publics et privés impliqués dans le projet si une catastrophe naturelle ou d'origine humaine survient. Étant donné que cette zone du projet est exposée à plusieurs risques, notamment géotechniques (tremblements de terre, tsunamis, liquéfaction des sols, glissements de terrain), hydro-météorologiques (vent / ouragans, cyclones, tsunamis), et les effets du changement climatique (élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière), le gouvernement peut demander une réaffectation des fonds du projet pour soutenir les efforts d'intervention, y compris la reconstruction des bâtiments publics et privés. Une approche similaire sera adoptée pour faire face aux catastrophes d'origine humaine. Cette composante appuiera la réalisation de mesures de redressement d'urgence et la réhabilitation des sous-projets ou la mise en œuvre d'un programme de subvention pour les bénéficiaires admissibles, touchés par la crise. Des fonds supplémentaires peuvent également être mis à disposition par ce biais dans le même but.

Composante 5 : Mise en œuvre du projet, évaluation et suivi

Le projet sera mis en œuvre par l'Unité Technique d'Exécution (UTE) au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Cette composante financera les coûts d'exploitation et l'achat des fournitures et des services nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective du projet, la supervision et la gestion financière, ainsi que les dépenses nécessaires pour assurer un suivi et une supervision adéquate. Cette composante renforcera les capacités de l'UTE dans les domaines du management, l'approvisionnement et la gestion financière. Le projet appuiera également, certaines institutions et organismes impliqués dans les différentes activités du projet.

III. DESCRIPTION DE LA CONSULTATION

Le Consultant est chargé d'appuyer le projet PAST en menant des études complémentaires pour élaborer une évaluation sociale qui donne à l'UTE les outils nécessaires pour assurer le suivi des aspects sociaux du Projet.

L'évaluation sociale est un mécanisme pour intégrer l'analyse sociale et les processus participatifs dans la conception et mise en œuvre des activités prévus dans le cadre du projet, ainsi que de servir de référence pour l'élaboration du plan de gestion du PNH.

Les études complémentaires de l'évaluation sociale menée en 2015 consistent à :

- Exploiter, dans la mesure du possible les données des rapports de l'évaluation sociale de 2015;
- Effectuer une analyse socio-économique, culturelle et politique institutionnelle pour identifier les impacts sociaux potentiels d'un projet proposé, ces données devront être désagrégées par genre dans la mesure du possible ;

- Identifier les principales parties prenantes y compris les structures sociales dans l'aire d'intervention du Projet. et élaborer un cadre de consultation pour une mise en œuvre participative ;
- Examiner les problèmes de développement social et l'étendue des activités d'évaluation sociale à entreprendre pendant les étapes de faisabilité et de conception;
- Veiller à ce que les résultats de l'évaluation sociale contribuent au processus de suivi du projet pendant la mise en œuvre et l'évaluation des résultats du projet lors de l'achèvement du projet;
- Fournir des contributions pour la conception des activités du projet aux étapes de faisabilité et de conception détaillée, y compris des recommandations spécifiques concernant des alternatives et la préparation d'un cadre de politique sociale;
- Evaluer la capacité du projet à gérer les impacts sociaux du projet, élaborer des mécanismes de gestion institutionnelle pour ce projet et les projets suivants, et formuler un plan de formation et de renforcement de la capacité.

L'UTE mettra à la disposition du consultant les documents suivants :

- i. Cadre de gestion environnementale et Sociale (CGES) du Parc National Historique (PNH), 2013 ;
- ii. Plan de gestion environnementale et Sociale (PGES) du PNH, 2013 ;
- iii. Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), 2013 ;
- iv. Cadre fonctionnel (CF), 2013 ;
- v. Cadre de gestion du patrimoine culturel physique, 2013 ;
- vi. Etudes sociales, démographiques, foncières et d'habitat du PNH menées par le CNIGS, 2010 et 2013 ;
- vii. Les ébauches de rapport préparées dans le cadre de l'évaluation sociale menée en 2015 et 2016 ;
- viii. toute autre étude sociale réalisée sur le PNH et les zones d'influence du projet ;
- ix. L'accord de don du projet PAST.

Le PNH est un parc habité. Il sera donc nécessaire de porter une attention particulière à : (i) la démographie, ces données devront être désagrégées par genre dans la mesure du possible; (ii) la situation foncière des parcelles occupées dans les limites officielles du parc ; (iii) l'identification des activités génératrices de revenus qui pourraient atténuer l'impact de l'occupation humaine sur le parc, (iv) les relations économiques et socioculturelles des populations avec les activités du PNH ; (v) les perceptions des populations et les possibles différences de genre quant à l'impact de l'afflux de touristes supplémentaires ; (vi) les souhaits des populations en matière d'amélioration d'habitat (façade, toiture, d'assainissement, écran visuel...) ; (vii) une évaluation des déplacements ou flux de population déjà notés le long de la voie d'accès à la citadelle suite aux récents travaux entrepris à la citadelle ; (viii) l'appropriation collective de la protection et la conservation du PNH-CSR par les différentes communautés qui se trouvent dans le Parc.

Les études complémentaires seront préparées selon les grandes lignes suivantes (attention, il ne s'agit pas d'organisation des chapitres):

1. Table des matières
2. Acronymes
3. Liste des tableaux et figures
4. Résumé exécutif (en anglais et en français) - Un bref exposé des principaux problèmes et constatations.
5. Introduction - Une introduction générale au rapport rendant l'objectif du rapport clair, y compris une brève déclaration générale sur la façon dont le document se connecte à la littérature/philosophie de l'évaluation.
6. Résumé du projet - Une bonne description des activités prévues du projet et toutes les activités auxiliaires afin que les lecteurs puissent avoir une idée du projet. Lorsque des alternatives ou des options de projet existent, elles pourraient être expliquées ici.
7. Méthodologie - Une déclaration sur la conception globale de l'évaluation sociale, quelles méthodes ont été utilisées, quels processus d'engagement communautaire ont été utilisés et comment les questions éthiques ont été examinées et abordées. Peut-être des définitions et / ou une discussion sur les concepts clés. Une discussion sur les modalités de gouvernance pour la conduite de l'évaluation sociale devrait être fournie. Il est important d'inclure les limites de la méthodologie appliquée.
8. Cadre juridique et normes applicables - Une discussion sur les cadres juridique(s) et la législation, les règlements et les lignes directrices applicables qui s'appliquent au cas particulier. Cela inclurait la législation locale/la réglementation, les institutions concernées et leurs responsabilités vis-à-vis le projet, les politiques en matière de sauvegardes sociales et de genre de la Banque mondiale.
9. Profil communautaire et ligne de base sociale - Un résumé des principales caractéristiques et des principales parties prenantes; alternativement une description du profil communautaire et les données de base qui doivent être désagrégées par genre dans la mesure du possible. Les principaux enjeux historiques devraient également être discutés. Les aspects clés de l'environnement physique qui pourraient être pertinents pour comprendre le contexte devraient également être inclus.
10. Rapport de portée (scoping report) - Un énoncé de tous les impacts sociaux potentiels considérés dans la phase d'évaluation. La disposition de chaque impact considéré devrait être précisée.
11. *Liste prioritaire d'impacts sociaux clés* - Il s'agit d'une liste des impacts dans une discussion sur la façon dont les différentes parties prenantes sont touchées – la population du PNH, des communes du PNH, et du Cap-Haïtien ; les effets et impacts relatifs aux moyens de subsistance.

Il devrait y avoir une attention particulière pour les femmes et les groupes vulnérables tels que les femmes chefs de ménage, les enfants, les anciens détenus, les anciens prisonniers de l'ancienne prison du Cap-Haïtien,... Un accroissement des activités touristiques peut également mettre une certaine partie de la population vulnérable notamment des femmes et des enfants, face aux risques de "tourisme et trafic sexuel" potentiels de chaque du projet.

Les effets et impacts hors site : campements pour ouvriers du bâtiment, effets nocifs de l'utilisation des fours à chaux sur les patients des hôpitaux, sur les populations vivant en bordure de la route Milot–Citadelle ;

Les effets et impacts liés à la criminalité et à la violence : Sensibiliser les institutions locales sur les risques d'augmentation de la criminalité et de la violence liées à l'affluence et comment soutenir les autorités départementales du Nord à élaborer des plans afin de réduire et de prévenir la criminalité et la violence dans les zones avoisinantes ;

Les effets et impacts de la migration sur la biodiversité du Parc et l'accès aux services de base ;

Les effets et impacts socioéconomiques sur les populations résultant de l'affluence des touristes et des travailleurs migrants.

12. Réinstallation - Si une réinstallation est nécessaire, ou si des déplacements physiques ou économiques se produisent, une brève description de la manière dont le processus de réinstallation sera entrepris, de la compensation et de la manière dont il sera déterminé, et des mesures à prendre pour restaurer et améliorer les moyens de subsistance. Un plan d'action de réinstallation développé sera requis en tant que document distinct.
13. Résumé des mesures d'atténuation et de gestion - Des mesures d'atténuation et d'autres mesures de gestion visant à résoudre les problèmes sociaux devraient être fournies. Il devrait y avoir un budget et un échéancier pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées. Les recommandations devraient favoriser l'inclusion sociale, la participation des personnes, l'égalité entre les genres et l'avancement des groupes vulnérables.
14. Plan de suivi et plan d'urgence (gestion adaptative) - Un plan sur la façon dont le suivi sera entrepris- ce qui sera surveillé, la façon dont il est suivi, comment et en qui sont responsables, ainsi que la réponse à donner si un seuil d'allocation est dépassé - doivent être fournis.
15. Déclaration de bénéfices - Il s'agit d'un énoncé des bénéfices probables du projet pour les communautés locales, y compris de toutes les actions d'investissement social proposées, et du contenu local et des stratégies d'approvisionnement locales.
16. Stratégie continue d'engagement communautaire et mécanismes de gestion des plaintes - Une description des processus d'engagement communautaire continus. De plus, une description des mécanismes de gestion des plaintes et des processus qui seraient appliqués pour gérer les plaintes.
17. Arrangements institutionnels - Une discussion sur les mécanismes de gouvernance qui s'appliqueront aux processus d'engagement communautaire, aux mécanismes de gestion des plaintes, au processus de suivi et à l'acceptation continue du programme d'investissement social.
18. Références - Une liste de toutes les références utilisées dans le rapport, et toutes les références clés qui ont informé la conception de l'évaluation sociale.

19. Annexes - Les annexes peuvent inclure: des questionnaires, des calendriers d'entrevue, des modèles de formulaire de consentement, un profil communautaire élargi, des données de base de référence sociale; un rapport de portée (c.-à-d. une liste de toutes les questions considérées comme des impacts sociaux possibles).

Le rapport comportera également un dossier de pièces cartographiques pour illustrer les points clés.

IV. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le consultant aura les qualifications suivantes :

- i) diplôme postuniversitaire en sciences sociales, anthropologie, sociologie ou domaines connexes ;
- ii) au moins cinq années d'expérience démontrée de réalisation d'évaluations sociales, d'opérations de participation et consultation communautaires, et d'expérience de travail sur le développement communautaire ;
- iii) une expérience dans l'engagement des communautés dans les aires protégées serait un avantage ;
- v) la maîtrise du français est un atout ;

Le consultant doit être prêt à se rendre dans la zone du projet afin de mener à bien les activités décrites ci-dessus.

V. LIVRABLES

Les livrables suivants, seront remis par le Consultant à l'UTE selon les dates butoirs indiqués dans le calendrier suivant, à partir de la réception par le Consultant de l'ordre de commencer la mission :

<p>Livrable 1 - Rapport de démarrage (inception report) qui présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une description claire de la compréhension de la tâche, de la méthodologie à utiliser dans l'exécution de la mission, et un plan de travail détaillé ✓ l'identification des impacts clés potentiels, directs et indirects 	<p>10 jours</p>
--	------------------------

<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'identification des questions nécessitant des conseils ou des contributions de l'UTE ✓ l'identification des parties prenantes clés ✓ une table de matières annotée pour l'évaluation sociale ✓ une annexe contenant la liste de la documentation consultée pour cette phase de démarrage 	
Livrable 2 - Rapport préliminaire	70 jours
Revue de l'UTE et la Banque mondiale du rapport préliminaire	
Livrable 3 - Version finale des études complémentaires de l'évaluation sociale, intégrant les commentaires, et les observations de l'UTE et de la Banque, ainsi que ceux des principaux partenaires du projet	90 jours

Le rapport sera rédigé en français, et remis en format électronique (PDF) et en trois (3) exemplaires imprimés en format 8½" X 11".

VI. MODALITE

Les modalités de paiements seront les suivantes:

- 20% après la soumission et la validation du rapport de démarrage ;
- 50% après la soumission et l'approbation du rapport préliminaire ; et
- 30% après la soumission et approbation de la version finale des études complémentaires de l'évaluation sociale.

VII. SUPERVISION

Le travail du consultant sera coordonné par la Cellule de Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'UTE et il collaborera avec le spécialiste social du projet PAST engagé sur le terrain.